

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : ludovic raynal

<https://www.cadre21.org/membres/6390061637ecd56fad530063>

Date d'obtention : 2023-11-28 18:52:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape est la mise en activation du protocole Sexto en rencontrant la personne qui a signalé l'alerte que ce soit la victime ou une personne au courant de la situation.

En rassurant la personne, remplir la grille d'évaluation de l'incident qui mettra en évidence les premiers éléments: Nature, Intentions et étendue des échanges et les implications.

A chaque personne nommée comme étant compromise dans les situations, les rencontrer et compléter individuellement et méthodiquement la grille d'évaluation. (Si la personne ne collabore pas, contacter le service de police).

Lorsque nous sommes intervenus auprès de chaque personne, finaliser en contactant les services policiers et remettre nos documents.

Il est important, en tout temps, de ne pas enfreindre la méthode Sexto pour ne pas nuire à la procédure. (exemple, refuser et éviter de prendre connaissance des photos/vidéos en question) Reconnaître s'il s'agit d'impulsivité ou de malveillance. Dans ce dernier cas, Faire intervenir les services policiers.

Dans leur prise en charge, Si l'incident n'est pas malveillant, une intervention pédagogique sera faite par leur soin à travers leur suivi. Dans le cas d'un incident malveillant, des poursuites au légal pourraient être faites.



Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Les 3 situations représentent des cas différents par la forme et les répercussions.

1/ Pour Meghan, l'alerte est émise par une personne tierce qui a eu connaissance d'un échange voulu et consenti entre 2 personnes. Celles ci, dans le cadre de l'incident, sont restées respectueuses l'une de l'autre mais ont tout de même partagé et créé un contenu Pédopornographique. Avec leur collaboration dans l'application de la méthode sexto, nous pouvons rapidement fermer la boucle et laisser les services policiers intervenir dans leur prévention.

2/ Dans le cas 2, entre Meghan et William, l'alerte a été émise par Meghan directement qui a peur des conséquences de l'envoi de photos personnelles, qui ne s'apparentent a priori pas à du contenu pornographique. Selon les procédures de l'établissement, finaliser l'intervention et stopper la propagation des images pour préserver Meghan. Les échanges s'étant montré rassurants auprès de la victime, celle ci revient vers l'intervenant pour se confier sur de nouveaux échanges de photos intimes et cette fois a caractère Pornographique. Le rapport de confiance et le protocole mis en place aura permis à la victime de se confier. rassurer à nouveau la victime en évitant absolument de regarder les messages envoyés. La personne impliquée est un adulte. Il ne paraît pas y avoir d'autre personnes compromise dans la situation. On contacte alors le service de police qui fera le suivi, d'abord en sensibilisant la victime puis en poursuivant son enquête au légal s'il y a lieu.

3/ La dernière situation est amorcée par un parent. Ne sachant pas s'il y a des répercussions sur le milieu scolaire, le référer au service de police. Ayant pris connaissance de l'intervention, la victime vient soumettre une nouvelle situation qui implique cette fois ci un autre élève de l'école. La méthode est donc appliquée afin de connaître la nature, les intentions et l'étendue de la problématique. Kevin, apparaît rapidement comme étant malveillant. Des témoins sont impliqués. On peut alors confirmer en les rencontrant et vérifiant les informations. Intervenir rapidement en confisquant le cellulaire (outil de propagation) de Kevin. Contacter alors les services policiers pour qu'ils prennent en main la suite des choses. Devant les médias, ne pas compromettre d'informations et poliment référer vers la direction.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Différentes étapes sont importantes et délicates.

Il semble important voire capital de rassurer la victime et de rester compréhensif malgré la situation sans porter de jugement. Le tout afin de créer un échange vrai et informatif nous permettant de recueillir des informations à travers la grille d'évaluation. Devant des situations délicates (snitching, refus d'obtempérer, parent émotif) rester professionnel dans ses échanges et poursuivre le protocole. Intervenir rapidement auprès des personnes concernées pour minimiser l'impact possible.

Il nous faudra aussi être capable de déterminer si les personnes impliquées sont malveillantes ou simplement sous le coup de l'impulsivité.

Devant chaque situation, nous avons l'aide des différents intervenants ou services de police afin de résoudre la situation au mieux. Enfin, pour ne pas compromettre le protocole, il est important de rester distant des images (vidéos ou photos) incriminantes et garder une analyse objective des différents éléments à notre disposition.